



# COMMUNE D'AUSSAC-VADALLE

Feuille d'informations municipales

N° 235 du mardi 7 juillet 2020

## Elections municipales :

Le vendredi 3 juillet le conseil municipal a été installé dans ses fonctions. **Nous remercions les électrices et les électeurs qui se sont mobilisés pour les municipales.**

Avec **83,15%** notre commune a le plus fort taux de participation de tout le département de la Charente. C'est un exemple d'accomplissement du devoir civique, qui nous a fait remarquer par plusieurs médias nationaux.

Le Conseil a procédé à l'élection du Maire et des adjoints comme suit :

**Gérard Liot** a été élu Maire à l'unanimité au premier tour,

**Damien Chambre** a été élu 1<sup>er</sup> adjoint à l'unanimité au premier tour,

**Madeleine Kerjean** a été élue 2<sup>ème</sup> adjoint à l'unanimité au premier tour,

**Régine Liot** a été élue 3<sup>ème</sup> adjoint à l'unanimité au premier tour.

**Délégations des adjoints :** 1<sup>er</sup> Adjoint: Voirie / Réseaux et biens communaux, 2<sup>ème</sup> Adjoint: Affaires scolaires et petite enfance, 3<sup>ème</sup> Adjoint: Affaires sociales, logements et petit patrimoine.

Le Maire a ensuite annoncé qu'il renonçait ainsi que les adjoints à l'indemnité de droit fixée par la loi.

Le Conseil municipal a donc décidé d'octroyer au Maire, 31% de l'indice au lieu des 40,3% et aux Adjoints 8,25 % au lieu des 10,7%.

Le conseil municipal a élu au **CCAS** : **Mmes Régine Liot, Aurélie Bize, Jocelyne Aupy, Marine Dupuy et Béatrice Coussaud.**

Le Conseil a également décidé de ne pas augmenter les impôts et donc de maintenir le même taux des taxes communales que les années précédentes. Le maire a rappelé que cette année la taxe d'habitation était supprimée et remplacée par une compensation de l'État.

Le Conseil a élu Mrs **Pierre Yves Lehembre** et **Xavier Legrand** comme délégués au **SIAEP du Karst de la Rochefoucauld.**

## Création de deux postes saisonniers :

Le conseil municipal envisage de créer deux postes d'adjoints techniques pour cet été afin de seconder l'agent technique communal. Ces postes sont en priorité destinés aux jeunes de la commune à partir de 16 ans. Les durées des contrats seront réparties entre les candidats sur 2 périodes de quinze jours du 12 au 25 juillet et du 17 au 28 août.

Merci d'adresser par courrier au secrétariat de mairie un CV et une lettre de motivation.

## Bacs individuels :

La commune organise avec Calitom un achat groupé de bacs individuels pour les administrés. La prise de commandes est organisée par la mairie. Pour les personnes intéressées, vous pouvez dès à présent vous présenter en mairie, aux horaires d'ouverture. Il est également possible de commander des bacs jaunes (tri sélectif). Aucune commande n'est prise par téléphone.

## Fermeture du secrétariat :

Le secrétariat sera fermé au public du 13 au 17 juillet 2020. En cas d'urgence, vous pouvez contacter les élus sur le numéro d'astreinte au **06.75.75.72.68**